

SNUEP Infos N°128

LA LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Paris, le 4 décembre 2009

Communiqué du SNUEP-FSU du 23 novembre

Le Haut Conseil de l'Education signe l'arrêt de mort de l'enseignement professionnel !

Le SNUEP-FSU a pris connaissance du bilan de l'enseignement professionnel et des recommandations sur ses évolutions futures. La réforme dite de la généralisation du BAC PRO en 3 ans n'a même pas fini d'être mise en place que le HCE propose déjà d'importantes évolutions afin de « *l'approfondir* ».

Le HCE reprend certains points que le SNUEP-FSU avait dénoncés et notamment sur les limites de l'apprentissage.

Le SNUEP-FSU est entièrement d'accord pour dire qu'il faut élever le niveau de qualification, et qu'il est illusoire de rechercher une adéquation parfaite entre formation et emploi.

Ces constats auraient dû amener le HCE à renforcer le rôle de l'école dans la formation des jeunes et à développer l'enseignement professionnel public, la seule voie de formation professionnelle initiale sous statut scolaire capable de former l'ensemble des jeunes s'orientant vers une formation professionnelle.

MAIS, NON, au contraire, à travers ses différentes propositions :

- Mettre en place une seconde de détermination ; ainsi, « *la seconde professionnelle devrait constituer, à l'issue de la troisième, la seule orientation possible* ». L'orientation se ferait donc en cours de 2nde, qui plus est par les PLP qui après les professeurs principaux, viendraient eux aussi se substituer aux Conseillers d'Orientation Psychologue (COP) ;
- Mettre en place une seconde année de CAP exclusivement en apprentissage ;
- Supprimer le diplôme de BEP alors qu'il vient d'être « *renové* » dans le cadre de la certification intermédiaire (il est passé au cours du cycle en 3 ans) ;
- Développer des parcours mixtes (scolaire, apprentissage), en s'appuyant sur les Lycées des Métiers.

Le HCE n'a qu'une seule volonté : en finir avec le modèle de l'enseignement professionnel.

Toutes ces préconisations n'ont un seul et unique but : développer une formation professionnelle sur un modèle néolibéral, qui transformerait le lycée professionnel en un « *sas vers l'apprentissage* » qui aurait comme principale mission de sociabiliser et de trier les élèves.

Ainsi, afin de parvenir à ces fins, tout en étant bien conscient que la capacité d'accueil des entreprises privées dans ce domaine est limitée, malgré des aides de l'Etat et des régions qui vont en augmentant, le Haut Conseil à l'Education préconise un engagement plus fort du secteur public dans l'apprentissage. L'objectif serait de former 50 000 jeunes en apprentissage chaque année dans les trois fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière)

Ces propositions sont inadmissibles et dangereuses. Elles entérinent la volonté d'exclure une partie des jeunes du Lycée pour des raisons idéologiques et budgétaires !

Le SNUEP-FSU appelle les directions syndicales à se réunir, sans aucun préalable, pour discuter de la meilleure manière de s'opposer à ce projet.

Le SNUEP-FSU appelle l'ensemble des personnels à s'opposer à tout type d'expérimentation allant dans le sens de ces recommandations.

Le SNUEP-FSU appelle les collègues à participer aux actions (...) de grève (...) et à poursuivre la mobilisation dans les semaines suivantes.

SOMMAIRE

Le Haut Conseil de l'Education signe l'arrêt de mort de l'enseignement professionnel ! P.1 - Manif et AG du 24 Novembre 2009 : une Première mobilisation - Formation des enseignants : aucune concertation P.2 - Enseigner est un métier qui s'apprend – REVALORISATION : La FSU et ses syndicats écrivent au ministre de l'éducation nationale PP 3 et 4 – Vers la disparition de la certification intermédiaire ? P.5 - Amiante : dans l'éducation nationale aussi ! - Identité nationale : une initiative politicienne ? – FICHAGE : Mobilisation contre les nouveaux fichiers « EDVIGE » P.6 - CPE... Une expérience sans suite ? P.7



Toute l'info sur www.snuep.com
Vous pouvez nous écrire à snuelpnat@snuep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°128

Manif et AG du 24 Novembre 2009

Une Première mobilisation

CLERMONT FERRAND

Les manifs se sont concentrées sur la capitale régionale : Clermont avec 1500 manifestants dont 30% de lycéens et d'étudiants.

Le gros des manifestants arboraient les couleurs de la FSU puis de SUD et de la CGT. Des AG de secteurs se sont déroulées dans les départements.

Des actions ont été programmées:

- *interpellation des parlementaires avec liste noire de ceux qui voteront le budget de l'éduc en l'état*
- *rédactions de livres noirs*
- *organisation de soirées d'informations en décembre et janvier*
- *volonté de ré ancrer les autres syndicats dans le mouvement malgré leur non-participation à la journée du 24 ainsi que les associations de parents d'élève.*

Les mobilisations dans les établissements ont été faibles avec des pointes à 30 %.

Le HAVRE

Manifestation au Havre ce matin : environ 500 personnes Education Nationale, rejointe par environ 100 postiers et 50 étudiants. Parmi les 500 EN a peu près 250 instits, 150 2nd degré + EPS, 50 du sup, et 50 PLP.

Suivi d'une AG de ville est à 14h.

AG au Havre avec 57 collègues (dont une petite dizaine de PLP) non mandatés par leurs établissements, cet après midi.

Après un point rapide sur les motifs de mécontentement (que chacun connaissait déjà), les décisions qui ont été prises ne bouleverseront pas la donne au niveau national, international!

Nous allons distribuer des tracts rédigés par l'intersyndicale locale de l'EN (CGT FSU, SUD) à l'attention des collègues et des parents, pour leur expliquer pourquoi on n'est pas content et pourquoi il faut se mobiliser...s'il y a nouvelle mobilisation !

Nous allons, nous rapprocher du collectif de La Poste, pour prévoir et diffuser tout matériel susceptible de promouvoir leur potentielle manifestation nationale de mi-décembre.

BORDEAUX

1500 manifestants pour l'éducation qui ont rejoint les postiers dans un rassemblement de défense des services publics. Un communiqué commun FSU (auquel le SNUEP a participé) a été publié.

STRASBOURG

500 manifestants à Strasbourg (postiers et gens du Crous inclus). Une délégation intersyndicale a été reçue par le Préfet, qui transmet les doléances au gouvernement. Le SNUEP est intervenu au micro, au nom du secteur Education Nationale pour dénoncer la problématique des suppressions de postes programmées et toutes leurs conséquences négatives, aussi bien pour les personnels que pour les jeunes scolarisés. A signaler que le Snupep, a transmis aux media un communiqué de presse spécifique aux LP; interviewé par l'AFP locale, il a été fait référence à la prise de position du HCE et à la dénonciation de cette prise de position par le snupep.

Le Conseil Académique du SNUEP FSU Strasbourg, réuni le vendredi 20 novembre 2009, appelle les professeurs de l'Académie de Strasbourg à s'associer massivement à la grève nationale du 24 novembre 2009, pour un budget 2010 à la hauteur dans l'Education Nationale.

30 000 suppressions de postes en 3 ans et 17 000 suppressions prévues pour 2010, c'est inadmissible, avec toutes les conséquences négatives que cela entraîne au niveau des conditions de travail (effectifs de classe en hausse, regroupement de sections, aggravation de la violence d'élèves mal orientés, appauvrissement de l'offre de formation, ...)

Sur l'Académie, 47 postes de titulaires en Lycée Professionnel et 100 postes de T.Z.R. (remplaçants) dans le second degré et ont été supprimés, ce qui aura pour effet de rendre quasi-impossible les remplacements.

Par ailleurs, le SNUEP FSU s'inquiète de la disparition programmée du BEP, conséquence de la mise en place du BAC PRO 3 ans à marche forcée.

Ces mesures récessives ne peuvent être tolérées plus longtemps.

La grève du 24 novembre 2009 sera l'occasion de le signifier.

Texte adopté par le bureau de la FSU (BDFN) le 16 novembre 2009

Formation des enseignants : aucune concertation

Les annonces faites par les ministères de l'EN et de l'Enseignement Supérieur et la Recherche sur la Formation des Enseignants n'ont fait l'objet d'aucune concertation : elles confirment une réforme qui se met en place contre l'avis de tous les acteurs concernés et débouchera à terme sur une ségrégation sociale plus grande et une dégradation de la formation professionnelle des enseignants et CPE.

Ainsi le potentiel des IUFM est délibérément sacrifié, le cadrage national des masters se réduit à de vagues principes qui renvoient la formation professionnelle à des stages en responsabilité et à des « modules complémentaires », l'année de stagiaire reste limitée à 30% de formation ; rien n'est prévu en termes de pré recrutement et l'articulation proposée entre concours et masters est contradictoire avec la conception de masters de qualité intégrant toutes les dimensions nécessaires à l'exercice du métier et permettant la réussite des étudiants. La FSU demande à nouveau l'abandon de cette réforme ainsi que le retrait des textes d'application déjà publiés au profit d'une toute autre réforme.

Cela implique que l'on se donne le temps d'une remise à plat complète- un an selon nous- et que s'ouvrent des négociations autour des axes suivants :

- **mettre en place un système d'allocations d'études et de pré-recrutement**
- **assurer une carte des formations** qui permette la préparation de tous les concours
- **élaborer un cadrage national** qui articule la mise en place de masters de qualité et une préparation aux concours de recrutement
- **conforter le rôle des IUFM** et de leur potentiel de formation pour la formation initiale et la formation continuée
- **mettre en place une année de fonctionnaire stagiaire** qui comporte 60% du temps de service accordé à la formation professionnelle.
- **établir un plan pluriannuel de recrutement et de résorption de la précarité**

Dans le prolongement de l'unité contre la vision gouvernementale obtenue en CNESER, la FSU propose de prendre les contacts nécessaires pour réunir les syndicats du MESR et du MEN. Elle appelle les personnels à faire de la réussite de la journée de grève du 24 novembre un moment fort de la lutte contre les projets gouvernementaux.



Toute l'info sur www.snupep.com
Vous pouvez nous écrire à snupepnat@snupep.com
ou à SNUPEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°128

Réforme de la formation des enseignants

Enseigner est un métier qui s'apprend

Communiqué intersyndical

UNEF - FSU, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, SNUEP-FSU, SNESUP-FSU, SNEP-FSU - Fédération UNSA Education, SE UNSA, Sup Recherche UNSA, A et I UNSA, SNPTES UNSA, SI.EN UNSA, SGEN CFTD, FERC Sup CGT, CGT Educ'Action – FCPE – UNL - FIDL

Nous refusons la réforme actuelle de la formation des enseignants et exigeons d'autres choix

Les conditions de formation et les modalités de recrutement des enseignants actuellement en débat engagent l'avenir de notre système éducatif dans un contexte de renouvellement important de la profession. Cette réforme intéresse la société dans son ensemble : quels sont les besoins de notre système éducatif, quelles sont les conditions d'exercice de métiers essentiels pour l'avenir du pays mais aujourd'hui trop peu valorisés, quelles sont les besoins des élèves et des jeunes, quelle sera la formation pédagogique de ceux qui auront la responsabilité de former des millions de jeunes demain ? Enseignants, étudiants, parents, élèves : nous sommes tous concernés !

Pourtant, malgré l'importance de ce dossier qui constitue un véritable choix de société, le gouvernement a fait le choix d'une réforme controversée et du passage en force. Au lieu de profiter du report d'un an de l'application complète de la réforme obtenu par la mobilisation de l'an dernier pour mettre en place une réelle concertation destinée à l'élaboration d'une réforme partagée, Luc Châtel et Valérie Pécresse ont rendu leurs derniers arbitrages contre l'avis de tous les acteurs concernés (étudiants, lycéens, parents, enseignants, enseignants-chercheurs, IUFM, universités...). Nous dénonçons l'absence de réelle concertation et le mépris du dialogue social dont font preuve les ministres.

Nos organisations jugent inacceptables en l'état les orientations présentées le 13 novembre dernier qui confirment la mise en place d'une réforme régressive pour la formation des futurs enseignants et bouleverse l'organisation de l'offre de master dans les universités. Ces orientations vont à l'encontre d'une démocratisation de l'accès aux métiers de l'enseignement et s'opposent à l'amélioration de la qualité de la formation :

- la formation professionnelle des futurs enseignants est réduite à portion congrue alors qu'elle nécessiterait d'être renforcée afin de préparer les futurs enseignants à la diversité des missions qui leur sont confiées. Des lauréats au concours peuvent se retrouver devant des élèves sans avoir bénéficié de stages ni de formation professionnelle.

- l'articulation proposée entre concours et masters va non seulement rendre ingérable l'année de master 2 pour les étudiants (qui devront mener de front préparation des épreuves, mémoires de recherche, validation du master et éventuellement stage en responsabilité), mais elle s'oppose également à l'élévation du niveau de qualification en rendant impossible toute formation professionnelle et disciplinaire pendant l'année de M2

- les IUFM sont cantonnés à l'éventuel encadrement des stages alors qu'ils constituent une composante essentielle de l'université au rôle, à l'expertise et aux compétences avérées, sur la formation initiale et continue des enseignants

- aucun dispositif ambitieux d'accompagnement financier des étudiants n'est mis en place pour compenser l'allongement de la durée des études et le décalage du concours, écartant ainsi de nombreux étudiants issus des catégories sociales les moins favorisées de ces métiers.

Les organisations signataires exigent la remise à plat de la réforme impliquant le retrait des décrets concernant la formation des enseignants et des textes d'application déjà publiés et l'ouverture indispensable de réelles négociations. Elles revendiquent la mise en place d'une réforme de la formation des enseignants qui réponde aux besoins du système éducatif et permette une véritable formation professionnelle des futurs enseignants. En conséquence, elles demandent :

- une réelle amélioration de la formation de tous les enseignants et la reconnaissance de celle-ci par l'obtention d'un master

- de revenir sur la place des épreuves d'admissibilité au cours du cursus actuellement prévue par la réforme afin de garantir une place des futurs concours compatible avec la conception de masters de qualité intégrant les dimensions disciplinaires et professionnelles nécessaires à l'exercice du métier et permettant la réussite des étudiants et une réelle réorientation de ceux ayant échoués aux concours.

- une évolution du contenu des épreuves des concours fixées nationalement en concertation avec les organisations représentatives permettant d'évaluer les futurs enseignants sur l'ensemble de



Toute l'info sur www.snuep.com
Vous pouvez nous écrire à snuepnat@snuep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°128

leurs compétences disciplinaires et professionnelles indispensables à leur métier

- un recrutement des futurs enseignants au même niveau pour tous les concours (PE, CPE, PLP, CAPET, CAPES, CAPEPS)

- un cadrage national des masters dits « intégrés » garantissant l'articulation entre une professionnalisation progressive et la formation disciplinaire, assortie d'une carte nationale des formations garantissant l'égal accès de tous sur le territoire à la préparation des concours. L'acquisition des compétences professionnelles doit progressivement se renforcer avec l'avancée dans le cursus universitaire.

- une année de fonctionnaire stagiaire post-concours qui comporte au moins un mi-temps pour la poursuite de la formation professionnelle

- des garanties réelles sur le rôle, les fonctions et les moyens humains et financiers des IUFM dans la formation initiale et continue des futurs enseignants au sein des universités

- la mise en place de dispositifs d'accompagnement financier renforcés et pérennes pour les étudiants afin de garantir la mixité sociale du recrutement des futurs enseignants

- des modalités adaptées pour les candidats des PLP des disciplines professionnelles et les non titulaires (VAE, cycle préparatoire...)

Face à une situation qui semble aujourd'hui bloquée et à des arbitrages présentés comme définitifs, nous affirmons notre détermination à imposer par l'action des choix que le gouvernement nous refuse depuis 18 mois. Nous demandons que l'année scolaire en cours ne soit pas à nouveau gâchée par des bricolages successifs mais permette l'ouverture de réelles négociations. Si de profondes inflexions ne sont pas rapidement apportées au projet de réforme, le gouvernement prépare les conditions d'une situation explosive dans les universités et les établissements scolaires lors de la mise en oeuvre de la réforme à la rentrée 2010.

Parce qu'enseigner est un métier qui s'apprend, **les organisations signataires appellent à une journée nationale de mobilisation mardi 15 décembre** dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur (notamment dans les IUFM) pouvant se traduire par des initiatives de grèves, des rassemblements, des assemblées générales de débat, des manifestations, afin de dénoncer le projet régressif du gouvernement pour la formation des enseignants et d'exiger une réforme répondant aux besoins du système éducatif, permettant une vraie formation professionnelle et garantissant une réelle élévation de la formation des futurs enseignants conforme aux attentes de la société.

REVALORISATION

La FSU et ses syndicats écrivent au ministre de l'éducation nationale

FSU – SNEP/FSU - SNES/FSU - SNUIPP/FSU – SNUEP/FSU

Les Lilas le 3 décembre 2009

Monsieur le Ministre,

Nous tenons à vous faire part de notre position commune concernant la poursuite des discussions sur la revalorisation salariale.

Nous nous situons bien évidemment dans l'exigence d'une revalorisation qui concerne l'ensemble des personnels de l'Education Nationale.

S'agissant plus particulièrement des discussions que vous avez ouvertes concernant les personnels enseignants, nous vous rappelons notre demande d'un ensemble de mesures qui permettent des avancées à la totalité d'entre eux. Cela nécessite une planification dont la durée et le contenu peuvent être discutés mais il ne nous serait pas possible de porter une appréciation sur des mesures isolées sans avoir une vision d'ensemble.

C'est pour cela que nous souhaitons que la discussion porte bien sur un projet cohérent qui affiche de façon lisible toutes ses finalités.

Nous souhaitons de façon complémentaire disposer en temps utile de documents préparatoires aux discussions permettant l'indispensable lisibilité de vos propositions.

Nous vous demandons en conséquence que la prochaine réunion que vous organiserez prenne en compte ces demandes qui sont pour nous des conditions à une véritable concertation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos sentiments respectueux.



Toute l'info sur www.snuép.com
Vous pouvez nous écrire à snuépnat@snuép.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°128

Cette courte intervention sera relative à l'ordre du jour de cette séance du Conseil Supérieur de l'Education. La majorité des points sont relatifs à l'examen des programmes d'enseignement général pour la préparation des certificats d'aptitude professionnelle. Ils s'appliquent indifféremment aux sections de préparation en deux années ainsi qu'à la préparation des validations dans le cadre de la certification intermédiaire lorsque le CAP été retenue par la Commission Professionnelle consultative, ce qui ne sera pas sans poser de véritables problèmes au niveau des établissements scolaires et des personnels.

Cette certification intermédiaire a été abandonnée pour les sections de préparation au baccalauréat professionnel par la voie de l'apprentissage, ce qui montre bien les objectifs, à terme, recherchés.

En ce qui concerne les contenus des programmes, nous reconnaissons que la commission des lycées du mercredi 4 novembre a pu travailler convenablement. Le débat a été large, chacun a pu développer ses analyses et nous constatons qu'un certain nombre d'amendements ont été repris.

Cependant cela ne règle rien au niveau du déroulement des apprentissages des disciplines. Même si les programmes ont été définis au regard des programmes des baccalauréats professionnels, ils ne règlent en rien les difficultés que rencontrent et rencontreront les professeurs des lycées professionnels. Ces difficultés existeront au niveau des classes de CAP implantées ainsi qu'au sein des sections de baccalauréat professionnel tant au niveau de l'organisation des enseignements que de l'organisation des validations. Les enseignants sont actuellement très inquiets face aux conséquences de ce que vous appelez la « rénovation » de la voie professionnelle. La rentrée 2009 a montré les conséquences, avec de nombreux élèves non affectés en baccalauréat professionnel et avec la mise en place de classes de seconde dont l'hétérogénéité a été croissante.

Certes nous n'allons pas dans cette séance aborder les finalités de cette réforme, mais nous vous demandons fermement de prendre en compte les élèves qui ont et auront besoin de quatre années pour obtenir un baccalauréat professionnel. Oui, il faut revenir rapidement à cette possibilité dans l'intérêt des élèves qui sont confiés au système éducatif. Oui, il est nécessaire d'apporter rapidement des mesures correctives. Et surtout, que l'on ne me réponde pas que ces quatre années existent avec deux années de CAP et une entrée en classe de première.

En ce qui concerne la mise en œuvre des programmes de CAP présentés à cette séance, il est important de définir des méthodologies pour l'existant. Les Professeurs de lycée professionnel doivent maintenant gérer les programmes des baccalauréats professionnels, les programmes de la certification intermédiaire, les validations par Contrôle en Cours de Formation, l'hétérogénéité, les périodes de formation en entreprises et bien plus.

Il faut donc définir des outils, le pire serait de ne rien proposer aux équipes pédagogiques. D'ailleurs un membre du Conseil a employé, il y a quelques minutes, le terme « d'abandon ». Je profite de cette intervention pour rappeler que nous avons demandé la tenue d'un large débat sur le CCF et que la DGESCO a répondu favorablement. Merci de nous indiquer les modalités de ce débat.

Il est regrettable qu'une réforme dogmatique et unilatérale entraîne pour la voie professionnelle de telles incidences.

Faire de bons programmes est une chose, se pencher sur les méthodes d'acquisitions des connaissances générales et professionnelles des élèves en est une autre.

L'enseignement professionnel initial c'est l'affaire du service public laïque d'enseignement et donc de l'Ecole de la République.



Amiante : dans l'éducation nationale aussi !

Après un retard très important pour reconnaître que l'amiante était un problème majeur qu'il fallait prendre à bras le corps, l'Education Nationale a depuis 3 ans pris des mesures pour qu'une information soit faite auprès des personnels. Mais il a fallu de longs mois, et la détermination des organisations syndicales, pour qu'une brochure informative sur l'amiante soit élaborée puis diffusée dans les écoles et les établissements d'enseignement, sans que l'on soit certain encore aujourd'hui que tous les personnels en aient bien été destinataires.

Les représentants du personnel en Comité Central Hygiène et Sécurité, au premier rang desquels la FSU, ont ensuite bataillé pour qu'une enquête d'exposition soit menée auprès de l'ensemble des personnels : la demande que nous avons portée était que tous les personnels puissent être destinataires de cette enquête avant leur départ en retraite.

Le choix gouvernemental a été de cibler les personnes « à risque » en raison de leur profession et lieu de travail, et de laisser aux autres la responsabilité de remplir d'eux mêmes un questionnaire sur les sites académiques. Nous le regrettons car nous savons que des collègues non répertoriés « à risque » ont été victimes de l'amiante et en subissent aujourd'hui les conséquences.

Aujourd'hui, les premiers résultats pour l'enquête menée auprès des personnels nés en 1949 ou avant, montre la gravité de la situation. Les réponses donnent un peu plus de 2% d'expositions fortes et près de 7% d'expositions intermédiaires: ce sont plusieurs centaines de collègues qui vont devoir être suivis, et le ministère organise maintenant le

suivi des personnes concernées. Pour autant les collègues en exposition faible ne doivent pas être négligés.

Les enquêtes vont se poursuivre pour les personnels nés en 1950, 1951 etc. donc pendant des années. Cela suppose une organisation rigoureuse et des personnels : il faut faire vite !

Le scandale de l'amiante n'a pas fini de faire parler de lui ! La FSU exige qu'une information plus offensive et plus dynamique soit faite afin que tous les personnels soient bien informés, et que tous les collègues puissent remplir les questionnaires avant de partir en retraite. Elle exige qu'une recherche soit faite pour les personnels déjà partis en retraite et qui n'ont pu être suivis. Pour la FSU, minimiser les chiffres reviendrait à évacuer le problème et « oublier » les collègues qui sont victimes de l'amiante, quel que soit leur nombre.

Les personnels de l'éducation, qui subissent de plein fouet les risques psychosociaux et les TMS, peuvent être aussi des victimes de l'amiante. Leur employeur doit leur accorder toute l'attention, le temps et les moyens nécessaires. Dans l'enseignement supérieur (qui n'est pas concerné par ce recensement) l'amiante est également présente dans de nombreux établissements des années 60, ce qui a conduit au long chantier non achevé de Jussieu et à des décès de collègues dus à l'amiante.

La FSU rappelle qu'elle vient de signer l'accord sur la santé et la sécurité au travail et qu'elle entend bien le faire respecter. Cet accord contient un projet de suivi post-professionnel pour les risques différés qu'il convient de traduire rapidement dans les actes.

Identité nationale

Une initiative politicienne ?

Au moment même où le gouvernement multiplie les gestes de rejet envers les immigrés, on ne peut que craindre que le lancement du débat sur l'identité nationale ne soit une initiative à visées politiciennes qui revienne « à utiliser » de toutes pièces une « identité nationale » fantasmée, prétexte à stigmatiser et exclure davantage et soit bien loin de la richesse, la complexité et les contradictions des valeurs et des pratiques qui ont forgé notre histoire.

Si débat, il doit y avoir, c'est d'abord sur le « vivre ensemble ». Cela implique une politique qui se donne comme objectif de rendre effective non pas l'égalité des chances mais bien l'égalité des droits, un développement des solidarités et des services publics, l'inverse de la politique gouvernementale.

Refusant de s'inscrire dans le débat inquiétant initié par le gouvernement, c'est le débat du « vivre ensemble » que la FSU veut contribuer à mettre en lumière.

Elle prendra contact dans ce sens avec les autres organisations syndicales, les associations d'Education Populaire, les organisations de défense des droits de l'homme avec qui elle travaille régulièrement.

Texte adopté par le bureau de la FSU (BDFN) le 16 novembre 2009

FICHAGE

Mobilisation contre les nouveaux fichiers « EDVIGE »

Les fortes mobilisations de l'année dernière avaient obligé le gouvernement à reculer sur son projet de fichage (EDVIGE). Il le passe en force aujourd'hui en évitant le vote parlementaire et en créant par décret des fichiers de police (JO du 18/10/2009).

Signez la pétition en ligne contre les nouveaux fichiers « EDVIGE » :

<http://actu.fsu.fr/spip.php?article1958>



CPE... Une expérience sans suite ?

Le métier de conseiller principal d'éducation est dans l'académie de Créteil (ou bien dans certaines académies) au centre des préoccupations. Les CPE pourraient se réjouir d'être ainsi sous le feu des projecteurs...

Mais que cache cette attention particulière de notre chère administration ?

Car plus on évoque les problèmes de vie scolaire : absentéisme, échec scolaire, violence, motivation des élèves, déscolarisation ... Bizarrement moins on parle du rôle du conseiller principal d'éducation...

Que nous propose-t-on ? De l'expérimentation et de l'innovation, sans concertation bien sûr car les réponses sont si évidentes...

Ainsi depuis l'an dernier, nous voyons sortir du chapeau magique :

Les médiateurs de réussite scolaire, l'internat d'excellence de Sourdin, des équipes mobiles de sécurité, des équipes mobiles éducatives, le projet « incitation collective » cagnotte attribuée à la classe alimentée ou réduite selon le comportement des élèves (assiduité, respect travail) ...

En fait, nous assistons à une précarisation croissante des personnels de vie scolaire, qui entraîne l'instabilité des équipes, ce qui n'est pas compatible avec un suivi efficace des élèves.

Mais nous constatons également une remise en cause de plus en plus fréquente sur le terrain des obligations de service des CPE. Ce qui traduit souvent une divergence de fond avec les chefs d'établissement sur le sens de notre métier: le temps de travail (35 h hebdomadaires effectives inscrites dans l'emploi du temps sur la totalité de l'année scolaire soit sur 36 semaines), le rôle du CPE au conseil d'administration, la présence au conseil de classe, les permanences de sécurité, les services de vacances, le temps de service à l'internat, les astreintes, les logements de fonction, le temps de repas ; les temps de pause...

Nous remarquons l'utilisation du passage à la hors-classe, pour favoriser les promotions au mérite avec un corps d'inspection commun avec celui des personnels de direction entre autres... Ainsi de plus en plus de collègues partiront à la retraite sans pouvoir atteindre la hors-classe...

Le corps de CPE est devenu désormais déficitaire dans certaines académies, cette situation est entretenue par la baisse régulière de postes au concours (200 l'an dernier pour 8930 inscrits). Pourtant les besoins en matière de suivi des élèves sont énormes puisque chaque année 150 000 jeunes sortent du système scolaire sans qualification. Actuellement dans l'académie de Créteil ont été recrutés 86 CPE contractuels (44 exercent en Seine St Denis...), et dans de nombreux établissements la dotation est insuffisante...

Ces différentes mesures n'ont qu'une seule explication préparer les évolutions souhaitées...

Il est tout de même étonnant que dans ce contexte de restrictions budgétaires l'expérimentation bénéficie de moyens très importants comme c'est le cas dans plusieurs académies : Nantes, Rouen, Créteil ? Ces fonds dans la plupart des cas, détail intéressant ne proviennent pas de notre ministère mais grande subtilité du Haut commissariat à la jeunesse (cf. livre vert de M. Hirsch) ...

Mise en place en catimini dans le cadre de la modernisation de l'état en 2007, la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) prévoit de faire disparaître 600 corps de la fonction

publique (de 800 à 200) en regroupant un certain nombre de fonctions, en transformant les métiers... La plus grande vigilance est de rigueur.

Dans ce contexte l'expérimentation « innovante » du référent des études de l'académie de Créteil s'identifie à un ballon d'essai d'une prochaine remise en cause directe du statut de CPE. Cette expérimentation explique une note officielle « contribuera à l'ajustement des méthodes de travail et la définition du référentiel de compétences de cette nouvelle fonction »

Il faut noter que dans le cadre de la réforme dite de « mastérisation », qu'il n'existe toujours pas de référentiel de formation pour les CPE !!! Quid également de formation continue !!!

Car il est tout de même curieux de constater dans le même temps l'existence d'une nouvelle fiche métier (RIME P 188) : celle de responsable de l'accompagnement des élèves, des étudiants et ... des apprentis. Un « assistant » du chef d'établissement qui absorbe la fonction d'adjoint, de CPE, de COP, MGI, réduisant abusivement l'animation éducative à la portion congrue. Et cela essentiellement pour des raisons budgétaires et non une pour améliorer le suivi des élèves. Voici donc le retour du Surgé des temps modernes...

La déréglementation s'instaure ainsi sous couvert d'expérimentation, car celle-ci permet de dessaisir les personnels et les instances paritaires de tous pouvoirs sur l'évolution de leurs métiers et sur les missions de l'école. C'est pourquoi elle est tant « chérie » par notre administration académique. Le dialogue social si souvent prôné, se transforme trop souvent à un monologue institutionnel. Une remise en cause insidieuse du paritarisme et de la représentation syndicale se met en place avec notamment la communication du projet de mouvement. Dommage, car les élus que nous sommes sont porteurs de vos idées pour un service public de qualité.

Que penser également de la loi 2009-972 du 3 août 2009, JO du 6 août 2009, relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique... Qui ouvre notamment la porte au recours à l'intérim par les « personnes morales de droit public » (article 21)...

Alors, quelles valeurs souhaitons nous défendre, quelle politique éducative soutenir, quel concours en 2011, pour quel métier ? Pour valoriser la notion d'éducation afin qu'elle soit une notion centrale de la politique éducative dans les établissements scolaires et réclamer la création d'un corps d'inspection spécifique. Devons nous accepter cette casse méthodique du service public oh non pardon ! Plutôt sa « modernisation » au frais des usagers et de personnels !!!

Décidément l'actualité, nous interpelle, nous presse à réagir et à nous engager car si un toilettage de la circulaire de 1982 (*relative à l'ensemble des responsabilités exercées par le CPE*) est souhaitable dans un souci de clarification du « positionnement » attendu, il doit être, de notre point de vue, encore plus nettement ancré dans l'équipe pédagogique. **Notre métier de CPE qui est né après les mouvements sociaux de 1968 ne doit pas être qu'une simple expérience sans suite.**

Patrice Mendy
CPE, syndiqué au SNUEP-FSU

